



L'Eurométropole de Strasbourg

souhaite
la bienvenue à
Achenheim

Breuschwickersheim

Hangenbieten

Kolbsheim

Osthoffen

**Ensemble,
nous grandissons !**

Sommaire

- 1 | Le mot du maire
- 2 | Conseil municipal
- 8 | Vie communale
- 14 | L'échos de nos écoles
- 16 | Médiathèque
- 18 | Vie associative
- 23 | État civil
- 25 | Vie pratique

*La municipalité
et le personnel communal
vous souhaitent un
Joyeux Noël*



Diffusion gratuite

Mairie de Hangenbieten - Tél. : 03 88 96 01 27

Email : contact@hangenbieten.fr

Site : www.hangenbieten.fr

Ce bulletin couvre la période du 20 juin au 20 novembre 2016

Directeur de la publication :

André BIETH

Ont participé à l'élaboration de ce numéro :

Elisabeth ABLER et Amélie TUSHA

Numéro tiré à 750 exemplaires - Reproduction et vente interdite

Composition et impression :

Imprimerie Sostratlib - Bischheim

03 88 04 17 24 - info@sostratlib.fr

Dépot légal : décembre 2016

*Par respect de l'environnement, ce document est imprimé sur
du papier sans chlore certifié PEFC*



Nous voilà au terme d'une année 2016 dense en activités pour le conseil municipal et les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes «les Châteaux». En effet le travail administratif lié à notre fusion dans l'Eurométropole à compter du 1^{er} janvier 2017 a nécessité de très nombreuses réunions pour la préparation des dossiers, compétences par compétences pour permettre aux élus de prendre les bonnes décisions notamment financières. Avec le concours des personnels qualifiés de l'Eurométropole, nous y sommes arrivés dans les délais impartis. Travail qui a permis à notre commission locale d'évaluation des charges transférées de valider l'attribution de compensation le 31 août 2016 à hauteur de 305 207 € pour notre commune. Vous trouverez tous les détails dans les pages intérieures.

Au niveau communal les travaux de voirie ont été attribués pour la rue des fleurs. Le réseau d'adduction d'eau a été refait à neuf. La nouvelle voirie devant être terminée en début d'année prochaine.

L'appel d'offres pour la construction de la nouvelle école primaire et paru dans les Dernières Nouvelles d'Alsace le 16 novembre 2016. Les offres seront examinées par la commission d'appel d'offres avant fin décembre. Le démarrage des travaux est prévu au deuxième trimestre 2017.

Les différents lotissements sont en cours d'édification. Le plus grand «Au fil de l'eau» devrait voir ériger les premières maisons en mars/avril prochain.

Pour ce qui concerne le parc d'activité « Les Châteaux » un premier permis vient d'être accordé.

Notre nouveau site Internet www.hangenbieten.fr est à présent opérationnel. Vous y trouverez tout ce qui concerne notre commune, mais aussi les renseignements administratifs de compétence communale.

À compter du 1^{er} janvier prochain, j'aurai le plaisir et la charge de défendre les intérêts de notre commune au sein du conseil communautaire de l'Eurométropole de Strasbourg.

Je présiderai le Sivu «les Châteaux» créé le 15 novembre 2016. J'ai la mission d'assurer le bon fonctionnement du Multi-accueil «les Lutins des Châteaux», les périscolaires de Achenheim, Breuschwickersheim-Kolbsheim, Osthoffen et Hangenbieten.

2017 sera encore une année de travail intéressante et valorisante.

Le conseil municipal et l'ensemble de mes collaborateurs municipaux seront à mes côtés pour encore faire évoluer le bien vivre dans notre village conformément à notre attente mais aussi celle des entreprises.

À présent, je vous invite à parcourir ce journal, qui vous donnera clairement, je l'espère, une image de notre futur au sein de l'Eurométropole de Strasbourg. Avenir que je souhaite fructueux pour chacune et chacun d'entre nous.

Dans cette attente, je souhaite en mon nom personnel et en celui de toute l'équipe municipale, à toutes et à tous de très bonnes fêtes de fin d'année et nos vœux les plus chaleureux pour la nouvelle année.

Le maire.

André BIETH



SORTIE TERRITOIRE

A compter du 15 janvier 2017, un mineur qui voyage à l'étranger sans ses parents devra avoir une autorisation de sortie de territoire. Elle devra être rédigée à l'aide d'un formulaire qui doit encore être fixé par arrêté.



ÉLECTIONS

Pour pouvoir voter en 2017, il faut être inscrit sur les listes électorales.

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans si les formalités de recensement ont été accomplies à 16 ans. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire.



Séance du 12 septembre 2016

Nouvelle école élémentaire

Approbation des plans avant projet définitif (APD)

Par délibération du 4/4/2016, le conseil municipal a désigné le groupement de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une école élémentaire à Hangenbieten : OZE ARCHITECTURE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet de construction de l'école élémentaire à Hangenbieten au stade des plans de l'Avant Projet Définitif.

Construction d'une école élémentaire

• Lancement Appel d'offres

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, Autorise Monsieur le Maire à lancer une procédure adaptée pour le marché de travaux de construction de l'école élémentaire.

• Diagnostic amiante, etc....

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de confier la mission diagnostic amiante, plomb à :

- DEKRA Industrial sas pour repérage d'amiante avant travaux dans un immeuble bâti et un repérage du plomb dans les revêtements avant travaux. Cette mission se monte à 720 € HT soit 864 € TTC

• Missions contrôle technique

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de confier la mission contrôle technique à :

- DEKRA Industrial sas. Cette mission se monte à 6.180 € HT soit 7.416 € TTC

• Mission SPS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de confier la mission SPS à :

- APAVE. Cette mission se monte à 3.560 € HT soit 4.272 € TTC

- Sondage Sol

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de confier cette mission à :

- FONDASOL pour un montant de 3.100 € HT soit 3.720 € TTC

- Pollution Sol

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de confier la mission à :

- DEKRA Industrial sas pour un montant de 2.310 € HT soit 2.712 € TTC

Subvention dotation solidarité.

Le conseil municipal approuve les travaux de remise en état du Centre socio culturel suite aux événements climatiques des 28, 29 mai et 25 juin 2016

Le montant des travaux est estimé comme suit :

C2T	95,40 € HT	soit	114,48 € TTC
STELL & BONTZ	9 838,00 € HT	soit	11 805,60 € TTC
STELL & BONTZ :	1.610,00 € HT	soit	1 771,00 € TTC
STELL & BONTZ :	1.403,48 € HT	soit	1 684,18 € TTC
CHAUFFAGE XAVIER	650,00 € HT	soit	756,00 € TTC

Ces travaux seront financés par autofinancement sur fonds propres.

Le conseil municipal demande au Maire de solliciter une subvention dans le cadre de la dotation de solidarité.

Cimetière – Subvention dotation solidarité

Le conseil municipal approuve les travaux de remise en état du cimetière communal suite aux événements climatiques des 28 et 29 mai 2016

Le montant des travaux est estimé comme suit :

STELL & BONTZ :	34 742 € HT	soit	41 690,40 € TTC
MARBRERIE MISSEMER :	32 125 € HT	soit	38 550,00 € TTC
SABLIERE OESCH :	96,38 € HT	soit	115,65 € TTC

Ces travaux seront financés par autofinancement sur fonds propres.

Le conseil municipal demande au Maire de solliciter une subvention dans le cadre de la dotation de solidarité.

Ravalement de façades

Le rapporteur présente à l'assemblée locale les demandes d'aide pour ravalement de façades.

Après avis favorable, les membres présents décident l'attribution des subventions suivantes :

M GEWINNER Alfred - 13 rue du 14 Juillet

Pour 170 m² à 3 € le m² soit 510 euros

Le versement se fera sur l'article 65748 – Subvention Ravalement de façades.

Réaménagement Rue des Fleurs

- Adoption du budget

Le conseil municipal approuve le projet de réaménagement de la rue des Fleurs.

- Autorise le Maire à lancer l'appel d'offres

- Solliciter la subvention prévue au contrat de territoire Kochersberg-Ackerland-Château 2015-2017

- Attribution mission de maîtrise d'œuvre à SFI

L'assemblée locale décide de confier la maîtrise d'œuvre concernant le réaménagement de la rue des Fleurs à SFI Aménagements urbains pour un montant de 17.000 € HT soit 20.400 € TTC

- Convention Orange – Mise en souterrain

L'assemblée locale décide, d'accepter la proposition d'Orange dans le cadre des travaux rue des Fleurs pour la mise en souterrain du réseau téléphonique et autorise le Maire à signer la convention.

Cette opération est chiffrée à 6.809 € HT soit 8.170,80 € TTC.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2016

Église protestante – travaux

Le conseil municipal décide la réalisation des travaux église protestante pour un montant de 14.644,72 €

Les crédits budgétaires seront modifiés à savoir

020 dépenses imprévues : - 14.650 €

21318 : Église protestante : + 14.650 €

Hall des Sports – convention RAID

(Recherche Assistance Intervention Dissuasion)

Unité d'Élite de la Police Nationale

Le Maire informe l'assemblée locale qu'une convention a été signée entre la Commune de Hangenbieten et le RAID pour l'occupation du gymnase sous forme de partenariat.



Fusion par intégration de la Communauté de communes Les Châteaux avec l'Eurométropole de Strasbourg :

- Retrait de compétences de la Communauté de communes Les Châteaux au profit des communes membres ;
- Approbation du rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (*tableau ci-dessous*) ;
- Ajustement correspondant de l'attribution de compensation des communes ;
- Création ultérieure d'un syndicat intercommunal de l'enfance, de l'accueil périscolaire et de la jeunesse.

URBANISME – LES COTEAUX - Échange de terrains

Après exposé de M. le Maire, il convient de procéder à la mise en ordre de terrains communaux et privés puisqu'en effet la rue des Coteaux est établie sur des terrains privés appartenant à M. Robert LOHR qui propose à la commune d'échanger certains terrains.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de procéder à l'échange des terrains exposés ci-dessous, sans contrepartie financière, à savoir :

La commune cède à Robert LOHR :

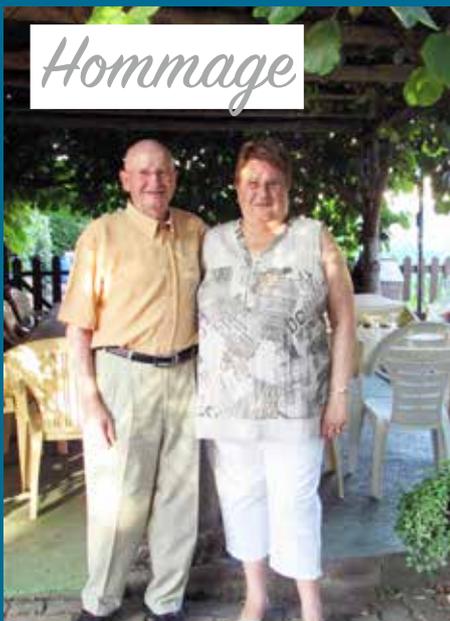
Section 14	parcelle 200	
Section 9	parcelle 388	
Section 9	parcelle 389	Total : 4,24 ares

M. Robert LOHR cède à la commune :

Section 9	parcelle 218	
Section 9	parcelle 220	
Section 9	parcelle 222	
Section 9	parcelle 224	
Section 9	parcelle 226	
Section 9	parcelle 387/25	Total : 4,25 ares

Le conseil municipal sollicite M. Robert LOHR à faire le nécessaire pour la rédaction des actes.

Communes	Population (INSEE 2005)	% population	AC 2005	Partie urbaine et péri-urbaine	Ville-centrale	Stades et terrains sportifs	Informations et communalisation	AC 2007 calculée
Achenheim	2379		162 021,99	0,00	20,00	0,00	0,00	162 041,99
Braunweilerbrunn	2291		27 091,05	0,00	0,00	0,00	0,00	27 091,05
Hangenbieten	2405		147 220,06	AC calculée	AC calculée moyenne 3 ans	AC calculée moyenne 3 ans	AC calculée moyenne 3 ans	147 220,07
Kaibach	1025		9 050,40	100 100,00	1 000,00	20 700,00	12 100,00	102 500,40
Colbach	1400		11 200,00	110 000,00	1 000,00	10 000,00	0 000,00	112 200,00
total	6 320		300 000,00	100 000,00	4 000,00	30 000,00	20 000,00	300 000,00



René nous a quitté le 15 novembre 2016 à l'âge de 78 ans.
Conseiller municipal de mars 1977 à mars 2008.

Durant 31 années il s'est investi avec passion, force et conviction pour Hangenbieten. Nous garderons de René un souvenir de quelqu'un d'affable, toujours disponible et soucieux du bien-être d'autrui. Il était toujours présent aux réunions du conseil municipal, aux manifestations locales. Durant cinq mandats consécutifs il a assuré avec sérieux et rigueur ses fonctions au sein des différentes commissions municipales. René avait un temps, en parallèle, d'autres engagements dans diverses associations. Plus particulièrement à l'association de pêche et de pisciculture dont il était le président pendant de nombreuses années. René était pour moi un conseiller polyvalent, intègre et efficace, faisant preuve d'un savoir-faire tout à fait remarquable. J'ai eu le plaisir de travailler avec lui de 1983 à 2008. Ses éclairages et remarques constructives m'ont souvent aidé à avancer dans les débats d'orientation des dossiers sensibles liés aux investissements majeurs de la commune. Tels la construction de l'espace culturel comprenant la médiathèque à l'étage, le hall des sports, le réaménagement de la rue de la libération

puis de la rue du 14 juillet et bien d'autres réalisations comme le lotissement «les berges du canal». Très apprécié pour sa gentillesse et sa disponibilité par les membres des conseils municipaux successifs les municipalités mais aussi ses nombreux amis. Tous s'accordent à dire que ses qualités humaines étaient à la hauteur de ses compétences professionnelles et d'élu. René aura marqué de son empreinte la vie de son village.

Hangenbieten, le maire, présentent leurs condoléances attristées et l'expression de leur profonde sympathie à Madame Marie-Thérèse GILLMANN, à ses quatre enfants Thierry, Sabine, Isabelle et Christian qui ont permis à René de consacrer autant de temps et d'énergie à sa commune.

René va nous manquer, René va me manquer

Le maire

Séance du 3 octobre

Création d'un syndicat intercommunal de l'enfance, de l'accueil périscolaire et de la jeunesse, approbation des statuts et désignation des représentants

Le Conseil Municipal approuve la création au 1^{er} décembre 2016 du «Syndicat intercommunal à vocation unique Les Châteaux» compétent, en lieu et place des communes adhérentes en matière de :

- mise en œuvre d'une politique enfance et jeunesse pour répondre aux besoins des familles en matière de garde, d'activités de loisirs d'animations périscolaires
 - de transports d'enfants liés à l'exercice de l'activité périscolaire.
- décide d'adhérer au syndicat
 - adopte les statuts
 - désigne comme membres titulaires au Comité Syndical :
 - M. BIETH André
 - Mme OSTERMANN Véronique
 - désigne comme membres suppléants au Comité Syndical :
 - M. MULLER Bernard
 - Mme MULLER Marguerite

Extension du réseau public de distribution d'électricité – Lotissement «Wellauweg»

Après délibération, les membres du conseil municipal décident de la participation financière communale pour la mise en souterrain coordonnée Lotissement «Wellauweg» pour un montant suivant détail établi par Electricité de Strasbourg Réseaux de 4.519,76 € HT soit 5.423,71 € TTC.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention y afférente.

Mise en souterrain réseaux Orange – Rue de la Paix

L'assemblée locale décide la mise en souterrain des réseaux d'Orange dans le cadre des travaux rue de la Paix pour la mise en souterrain du réseau téléphonique et autorise le Maire à signer la convention.

Cette opération est chiffrée à 2.931 € HT soit 3.517,20 € TTC.

CSC – Chauffage

Le maire expose au conseil municipal que suite aux évènements climatiques et de l'inondation du centre socio culturel, la société de chauffage Xavier a émis un devis de 756 € HT pour remise en état. Or, après constatation des mécanismes gaz et air étaient humides voire mouillés, il est nécessaire de procéder au remplacement du brûleur.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de réaliser le remplacement du brûleur pour un montant de 4.500 € TTC.

Assurance Dommages Ouvrage – Nouvelle école élémentaire

Le maire informe l'assemblée que la commune a sollicité plusieurs établissements pour l'assurance «dommages ouvrage» pour la construction de la nouvelle école élémentaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de confier à la CIADE l'assurance «dommages ouvrage» pour un montant de 12.181,84 € TTC et autorise le Maire à signer le contrat y afférent.

Séance du 14 novembre

Rue des Fleurs

Attribution de travaux lot 1 – voirie & lot 2 – réseaux secs

Suite à la réunion d'ouverture des plis du 27/10/2016 pour la consultation Rue des Fleurs et après

analyse des offres, la commission au regard de l'analyse des offres établies selon les critères définis lors de la consultation et après application des notes et des coefficients de pondération aux différents critères décide l'attribution de ces 2 lots.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité l'attribution :

Du lot 1 : Travaux de voirie à :

PONTIGGIA pour un montant de 149.878,50 € HT

Du lot 2 : Travaux Réseaux secs à :

SOGECA pour un montant de 67.608,50 € HT

Nouvelle école primaire

attribution étude du sol pour géothermie

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de faire une étude de faisabilité hydrogéologique dans le cadre de satisfaire le chauffage par une PAC alimentée par l'eau souterraine.

Préalablement à la réalisation de ce projet, une étude hydrogéologique de faisabilité doit être réalisée et un dossier de déclaration au titre de la nouvelle réglementation sur la géothermie de minime importance doit être établi.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de confier la mission à la société PLUME-ECI pour un montant de 2.250 € HT soit 2.700 € TTC.

Demande de retrait de la commune de Hangenbieten du Syndicat de l'Eau et de l'Assainissement Alsace - Moselle (SDEA) au titre de la compétence «eau potable»

I – Rappel du contexte

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a fixé à 15 000 habitants le seuil démographique minimal des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Dans ce cadre, le schéma de coopération intercommunale du Département du Bas-Rhin, élaboré par le Préfet et arrêté le 30 mars 2016, a prévu la fusion de l'Eurométropole de Strasbourg avec la Communauté de communes Les Châteaux. A l'issue de la procédure engagée le 5 avril 2016, la fusion de l'Eurométropole de Strasbourg avec la Communauté de communes Les Châteaux sera prononcée par arrêté du préfet avec effet au 1^{er} janvier 2017.

II – Gouvernance actuelle de la Communauté de communes Les Châteaux

S'agissant de la compétence «eau potable», celle-ci a été transférée totalement au SDEA par chaque commune membre de la Communauté de communes Les Châteaux. A l'exception d'Osthoffen intégrée au SDEA au sein du périmètre «Kochersberg» (anciennement Syndicat des Eaux du Kochersberg), les quatre autres communes sont rattachées au SDEA au sein du périmètre «Bruche-Scheer» (anciennement Syndicat des Eaux de Strasbourg Sud).

S'agissant de la compétence «assainissement», celle-ci est gérée en régie par la Communauté de communes Les Châteaux à l'exception de l'assainissement de la commune de Kolbsheim rattaché au SDEA par transfert total au sein du périmètre «Petite Bruche» (regroupant Duttlenheim, Duppigheim et Kolbsheim) dépendant de la Communauté de communes de Molsheim – Mutzig.

La Communauté de communes Les Châteaux assure, par ailleurs, le transport et le traitement des eaux usées de la commune de Dalhenheim par convention avec le SDEA, puisque cette commune lui a transféré totalement sa compétence assainissement.



III - Évolution du schéma de gouvernance de la Communauté de communes Les Châteaux

Dans un souci de cohérence d'intervention et de fonctionnement sur le territoire de l'Eurométropole élargi à celui de la Communauté de communes Les Châteaux au 1^{er} janvier 2017 et en conformité à la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite loi MAPTAM) du 27 janvier 2014, l'Eurométropole de Strasbourg et les communes membres de la Communauté de communes Les Châteaux ont arrêté un schéma de gouvernance pour l'intégration des compétences "eau potable et assainissement" :

Pour la compétence "assainissement" :

La compétence "assainissement" sur le territoire de la Communauté de communes Les Châteaux sera exercée en régie par l'Eurométropole de Strasbourg tant en ce qui concerne la gestion des réseaux qu'en ce qui concerne la gestion de la station d'épuration.

La convention avec le SDEA pour la commune de Dahlenheim hors du territoire de la Communauté de communes Les Châteaux mais raccordée à la station d'Achenheim sera automatiquement reprise par l'Eurométropole de Strasbourg au 1^{er} janvier 2017.

Enfin, une convention de coopération avec la Communauté de communes de Molsheim - Mutzig sera mise en place pour le traitement des eaux usées de Kolbsheim qui est quant à elle raccordée à la station d'épuration de Duppigheim. La gestion du réseau de Kolbsheim sera également prise en charge en régie par l'Eurométropole de Strasbourg.

Pour la compétence "eau potable" :

L'Eurométropole de Strasbourg étendra son adhésion au SDEA sur un socle minimal de compétences comprenant le contrôle, l'entretien et l'exploitation des équipements publics de production, de transport et de distribution d'eau potable, ainsi que les extensions limitées aux branchements, aux communes de Achenheim, Breuschwickersheim, Hangenbieten, Kolbsheim et Osthoffen. Cette extension de l'adhésion fera l'objet d'une délibération du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 25 novembre 2016 et complète la délibération du 19 décembre 2014.

De plus, un avenant à la convention de coopération qui lie l'Eurométropole au SDEA sera proposé en vue d'étendre sa portée aux communes d'Achenheim, Breuschwickersheim, Hangenbieten, Kolbsheim et Osthoffen pour la compétence « eau potable » en Commission permanente du 25 novembre 2016.

IV - Retrait des compétences "eau potable" et "assainissement"

Au regard de ce schéma de gouvernance, il est donc proposé que les communes membres de la Communauté de communes Les Châteaux ayant transféré totalement la compétence « eau potable » au SDEA s'en retire conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et du chapitre II du titre III des statuts du SDEA et que la compétence leur soit restituée avec effet au 1^{er} janvier 2017.

La Communauté de communes Les Châteaux conjointement avec la commune de Kolbsheim procédera de son côté à son retrait du SDEA au titre de la compétence « assainissement » pour la seule commune de Kolbsheim.

Le Conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-19,

Vu les statuts du SDEA et notamment ses articles 67 et 68

Après en avoir délibéré,

Donne un avis favorable au schéma de gouvernance proposé par l'Eurométropole de Strasbourg pour les compétences « eau potable et assainissement » tel qu'exposé dans la présente délibération

Approuve le retrait du Syndicat de l'Eau et de l'Assainissement Alsace – Moselle (SDEA) de la commune de Hangenbieten pour l'exercice des compétences «eau potable» aboutissant à la reprise de sa compétence «eau potable» par la commune avec effet au 1^{er} janvier 2017 pour les motifs plus amplement exposés au rapport

Autorise le Maire à transmettre la présente délibération auprès du SDEA en vue de mener la procédure de retrait et de saisir le Préfet pour qu'il arrête, les restitutions de compétence avec effet au 1^{er} janvier 2017

A l'unanimité

Viabilité hivernale - convention de coopération entre l'Eurométropole de Strasbourg et la commune de Hangenbieten

À compter du 1^{er} janvier 2017 la Commune s'engage à assurer l'intervention de ses services pour le salage et le déneigement des voiries communales.

L'Eurométropole de Strasbourg s'engage pour sa part, à mettre à la disposition de la commune les plans d'intervention les fondants et abrasifs nécessaires à la réalisation des prestations de mise en sécurité des voies.

La mise en astreinte des agents sera remboursée par l'Eurométropole sur la base du règlement d'astreintes en vigueur pour la filière technique.

L'Eurométropole assurera le salage et le déneigement des rues du 14 juillet de la Libération, de Holtzheim et de la Gare.

Fusion entre la communauté de communes

"Les Châteaux" et l'Eurométropole de Strasbourg, élection de 1 membre pour siéger au conseil de l'Eurométropole.

Le Conseil

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2016 portant fusion par intégration de la communauté de communes « les Châteaux » dans l'Eurométropole de Strasbourg, après en avoir délibéré est appelé à procéder à l'élection d'un membre pour siéger au Conseil métropolitain, conformément aux dispositions de l'article L 5211-6-2 du Code général des collectivités territoriales. Est élu au scrutin de liste à un tour : M. BIETH André

Acquisition du véhicule Citroen Berlingo de la CC Châteaux

L'assemblée locale décide l'acquisition pour un euro symbolique du véhicule Citroen Berlingo mis en circulation le 13/09/2004 immatriculé sous le numéro 309 AZN 67 propriété de la Communauté de Communes Les Châteaux ayant une valeur nette comptable de 0€.

Intégration actif et passif au 01/12/2016 compétences CC Châteaux

Suite à l'intégration de la Commune de Hangenbieten dans l'Eurométropole de Strasbourg à compter du 1^{er} janvier 2017 conformément à l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2016, le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte le transfert intégral de l'actif et du passif des compétences actuellement exercées par la Communauté de Communes Les Châteaux et non reprises par l'Eurométropole en confirmation de la délibération prise par le Comité Directeur de la Communauté de Communes Les Châteaux en date du 8 novembre 2016.



Personnel communal

- Création emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe
- Modification durée hebdomadaire de service - adjoint technique de 2^{ème} classe

Sirènes d'alertes des populations

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer la convention relative à la cession à l'amiable d'une sirène de l'ex-Réseau National d'Alerte (RNA) propriété de l'État à la Commune de Hangenbieten.

Intempéries

Suite aux coulées de boue des 28/29 mai et 25 juin 2016 j'ai demandé une intervention du service environnement inondation de la chambre d'agriculture ainsi que de la préfecture du Bas-Rhin qui a missionné le BRGM pour un avis technique. Le rapport de ce bureau a permis la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour les coulées de boues survenues le 25 juin 2016.

Pour votre information ci-après extrait de ce rapport de septembre 2016.

En début du mois de novembre j'ai reçu les auteurs du rapport en mairie, nous allons signer une convention devant leur permettre une étude concrète pour la proposition d'implantation d'ouvrages permettant de réduire ses aléas. L'étude est estimée à 30 000 €.

Le Maire

3.2. CONSTAT

La zone impactée se situe au nord et à l'ouest de la commune (Figure 8). Une quinzaine de maisons, garages et copropriétés sont touchées. Le 24 juin en fin d'après-midi, des orages éclatent au droit de la commune. Ils sont accompagnés par une averse de très forte intensité au cours de la nuit. Vers 3h les habitants voient arriver des eaux turbides chargées de matières en suspension.

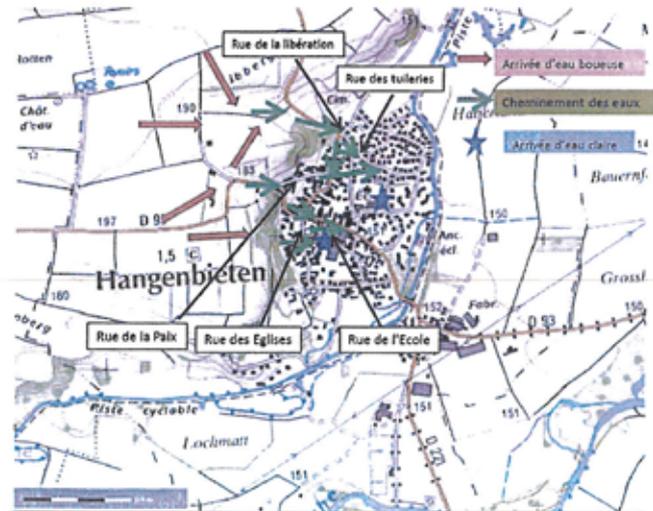


Figure 8 : Tracé schématique des inondations sur la commune de Hangenbieten

4. Diagnostic

D'après les observations relevées dans les champs à l'amont du bassin versant, **le BRGM attribue les causes du phénomène de coulées boueuses aux fortes précipitations sur la commune et en particulier sur les terres agricoles implantées en amont de la zone urbanisée.** Ce constat se base sur les figures d'érosion et de ravinement observées dans les champs, notamment ceux de maïs situés à l'ouest de Hangenbieten.

L'élément déclencheur des phénomènes prend la forme de **précipitations d'une intensité supérieure au quantile de retour décennal** sur les reliefs surplombant la commune (>70 mm en une nuit). Les terrains et les champs étaient saturés en eaux depuis plusieurs jours, consécutivement aux pluies abondantes de la fin du mois de mai et du début du mois de juin, ce qui a constitué un facteur aggravant aux inondations et coulées boueuses. Le substratum présente par ailleurs des prédispositions à l'imperméabilisation, les terrains limoneux tel que les loess étant sensibles au phénomène de battance qui les rend peu à peu imperméables sous l'action des eaux météorologiques. Le reste des terres est constitué d'une lithologie essentiellement marneuse, favorable elle aussi au ruissellement.

Le BRGM écarte l'hypothèse d'une remontée de nappe. Les eaux claires observées localement dans les garages sont la conséquence du ruissellement sur des surfaces imperméables (routes, toitures) qui se sont accumulées dans les points bas. L'apparition de flaques résiduelles à l'issue des pompages et de l'évacuation des eaux proviendrait alors du déorgement des constituants des sous-sols consécutif à l'ennoisement de ces secteurs. Les 50 cm d'eau relevés dans le sous-sol de l'espace culturel sont dus à l'arrivée dans une buse de cet espace d'eau drainée depuis les espaces verts alentour par le biais d'un tuyau (Figure 16). En temps normal un dispositif de pompage permet de vider cette buse, bétonnée au fond donc imperméable, et de transférer les eaux pompées jusqu'au réseau d'évacuation des eaux pluviales. Lors de l'événement du 25/06/2016 la défaillance du dispositif de pompage a entraîné la montée des eaux dans le sous-sol. La remontée de la nappe phréatique n'est, là non plus, pas une hypothèse retenue.

Les figures illustrant ce rapport ont été replacées sur le fond IGN, tout comme les deux bassins versant responsables des arrivées d'eau boueuses sur la commune de Hangenbieten (Figure 17).

5. Conclusions

Les inondations et les coulées boueuses qui se sont déclarées le 25 juin 2016 sur le territoire de la commune de Hangenbieten (département du Bas-Rhin 67) ont donné lieu à une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle par la mairie. Le BRGM a été missionné par la Préfecture du Bas Rhin pour fournir un avis technique sur cette demande.

Consécutivement aux analyses de terrain et selon les informations recueillies le 30 Juin 2016, le BRGM formule l'avis suivant :

- **Les phénomènes observés correspondent bien à des inondations par coulées boueuses depuis le versant ouest.**
- **L'origine naturelle du phénomène ne fait aucun doute,** des précipitations de très forte intensité sont survenues au cours d'orages violents avec localement des cumuls pluviométriques largement supérieur aux fréquences décennales (70mm en quelques heures).
- Les sols saturés en eau depuis plusieurs jours et les prédispositions des formations géologiques au ruissellement plutôt qu'à l'infiltration ont conduit à :
 - Favoriser l'érosion des sols en amont de la zone urbanisée (terre végétale et loess issus des terrains situés en amont de la commune) ;
 - Concentrer les flux vers les exutoires, dépassés en capacité compte tenu de la l'intensité de l'épisode orageux.
- **Les eaux claires avant impacté certains secteur ne peuvent être rattachées à la remontée de la nappe,** qui présenterait un temps de latence par rapport aux événements pluvioux constatés. Il s'agit de points topographiques bas, tels que les garages, qui concentrent les eaux météorologiques tombées en abondance sur la commune. La défaillance du système de pompage et du réseau d'évacuation des eaux pluviales peuvent localement être à l'origine des désordres observés.

Vous voulez changer? changez avec VODIFF!

**RECHERCHE PERSONNALISÉE - VÉHICULES DE COLLABORATEURS
VÉHICULES D'IMPORTATION - MODÈLES RARES - FINANCEMENT**



**ASTON MARTIN - AUDI - BENTLEY - BMW - FERRARI - JAGUAR - LAMBORGHINI
MASERATI - MERCEDES - MINI - PORSCHE - VOLKSWAGEN**



L'EXCELLENCE VODIFF : UNE PALETTE COMPLÈTE DE SERVICES SUR MESURE

Nos spécialistes prennent soin de votre véhicule de A à Z :

- Entretien / Service après-vente
- Mécanique / Carrosserie
- Équipements

- Réparation ou remplacement pare-brise
- Pneumatiques et roues complètes
- Équilibrage, géométrie
- Stockage pneumatiques
- Contrôle technique

- Déclarations de sinistres, expertises
- Prise en charge assurances
- Travaux suite sinistre
- Assistance et dépannage
- Véhicule de prêt



VO'PARK
PARKING SÉCURISÉ LONGUE DURÉE

Parking sécurisé longue durée, assorti à une offre de services unique dans la région



VOPNEUS

Très large choix de pneumatiques et de jantes



VO'PASSION

LA PASSION POUR L'AUTOMOBILE EN VERSION ORIGINALE

Pilotez ou co-pilotez des voitures d'exception sur les plus beaux itinéraires d'Alsace



VODIFF

A U T O M O B I L E S

1, rue du tonnelier - 67960 Entzheim
Tél. 03 90 29 70 00 - Fax : 03 90 29 70 01
E-mail : auto@vodiff.fr

www.vodiff.fr

Deux pour le prix d'un

A compter du 1^{er} janvier 2017, les habitants de Hangenbieten pourront voyager à bord des trains TER Alsace grâce à leur abonnement CTS.

La convention signée entre l'Eurométropole de Strasbourg, la Région Grand Est, la SNCF et la CTS offrira une plus grande liberté aux usagers des transports publics. Les voyageurs pourront se déplacer en train, bus et tram sur l'ensemble de l'Eurométropole avec le seul abonnement de la CTS. Ce dispositif permettra ainsi aux habitants de l'Eurométropole de circuler, sans surcoût, entre les 13 gares du territoire.

Tout comme aujourd'hui, la vente de ces abonnements sera assurée par la CTS. Afin de pouvoir assurer leur contrôle à bord des trains, ils seront associés à une contremarque à récupérer, sur demande, en boutique CTS et selon les modalités précisées sur le site internet de la CTS.

Le réseau TER constitue une véritable offre complémentaire avec le réseau de tram et bus. De nombreux usagers se déplacent en utilisant différents modes de transport pour un même trajet. Ce dispositif de reconnaissance des abonnements de la CTS à bord des TER prend en compte ce besoin de multimodalité et l'encourage.

Un réseau plus attractif

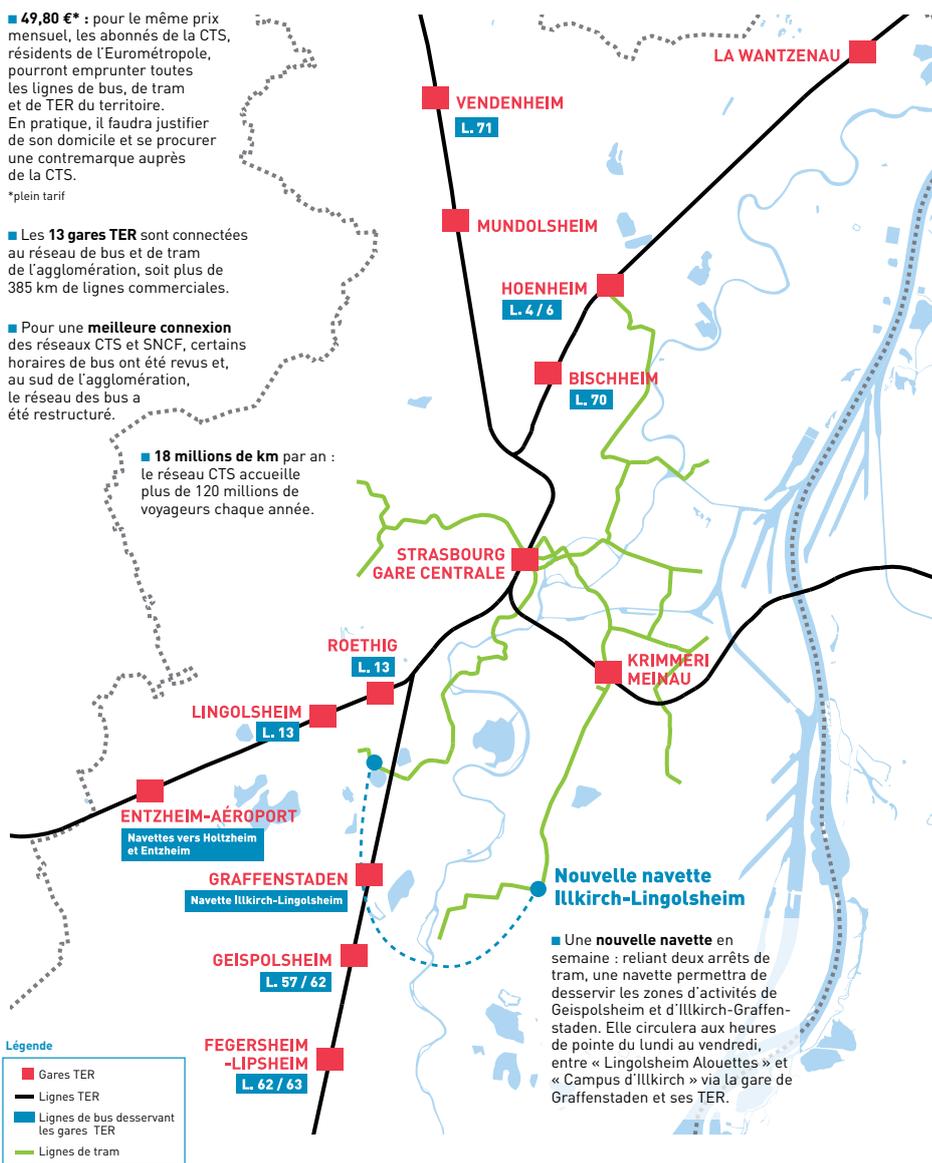
La complémentarité entre les réseaux de transport est notamment renforcée grâce au programme de modernisation des gares engagé depuis 2008 par La Région Alsace et l'Eurométropole de Strasbourg. Les gares d'Entzheim, Lipsheim-Fegersheim puis Geispolsheim et Vendenheim ont été, par exemple, réaménagées pour en faire des pôles d'échanges multimodaux avec un parc-relais pour les voitures et les vélos, des cheminements piétons et une meilleure accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Le rabattement des bus vers les gares y est amélioré ainsi que la coordination des horaires afin de faciliter les correspondances. Trois navettes de rabattement sont actuellement expérimentées en gare d'Entzheim et de Graffenstaden : les deux premières depuis les communes d'Entzheim et de Holtzheim et via leurs parcs d'activités et la troisième en lien avec les zones d'activités de Forlen, la Vigie, Geispolsheim et Illkirch Sud.

■ **49,80 €* :** pour le même prix mensuel, les abonnés de la CTS, résidents de l'Eurométropole, pourront emprunter toutes les lignes de bus, de tram et de TER du territoire. En pratique, il faudra justifier de son domicile et se procurer une contremarque auprès de la CTS.
*plein tarif

■ Les **13 gares TER** sont connectées au réseau de bus et de tram de l'agglomération, soit plus de 385 km de lignes commerciales.

■ Pour une **meilleure connexion** des réseaux CTS et SNCF, certains horaires de bus ont été revus et, au sud de l'agglomération, le réseau des bus a été restructuré.

■ **18 millions de km** par an : le réseau CTS accueille plus de 120 millions de voyageurs chaque année.



A NOTER

Cette intégration tarifaire pour les abonnés CTS est complémentaire des actions réalisées pour les déplacements occasionnels. Le titre 24h individuel et l'Alsa+ journée groupe sont valables dans tous les transports publics du territoire de l'EMS (TER, cars interurbains, trams et bus).

Plus d'informations sur www.cts-strasbourg.eu

SPDEM

Sanitaire - Plomberie - Dépannage

Évacuation - Maintenance



Artisan diplômé N° siret : 810473074 ape/naf : 4322A
6A, rue des jardins 67980 Hangenbieten
06 84 29 76 48 - schoettel.marc@orange.fr





Des solutions innovantes pour vos besoins de mobilité.

Depuis plus de 50 ans, le groupe **Lohr** est un spécialiste mondial dans la conception, fabrication et commercialisation de systèmes de transport.

AUTOMOTIVE



RAILWAY SYSTEM



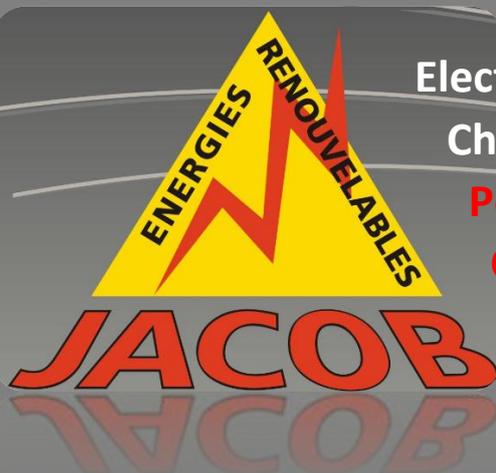
NEW MOBILITIES



© LOHR & FACTORY GROUPING 4711 31 00 - 10/2011

Groupe LOHR - 29 rue du 14 juillet - CS 50191 - F-67980 HANGENBIETEN - Tél. +33 (0)3 88 38 98 00

www.lohr.fr



Electricité
Chauffage

Pompe à chaleur
Climatisation

Chauffe-eau thermodynamique
Ventilation double-flux



Entreprise d'Electricité Générale

1 Allée des Tilleuls – 67980 HANGENBIETEN

Tél. 03 90 29 69 66 – Fax. 03 90 29 69 72

www.electricitejacob.fr





FUSION AVEC L'EUROMÉTROPOLE : DÉTAILS

En date du 26 octobre 2016, le préfet de la région Grand Est, préfet de la zone de défense et de sécurité et, préfet du Bas-Rhin arrête :

Article premier : est prononcé à compter du 1^{er} janvier 2017, la fusion par intégration de la communauté de communes « Les Châteaux » dans l'Eurométropole de Strasbourg.

Suivent neuf articles détaillant les modalités de fonctionnement. Pour une bonne compréhension de chacune et chacun je reviens une dernière fois en détails sur l'ensemble des compétences transférées de la communauté des communes « Les Châteaux » à l'Eurométropole et celles non exercées par l'Eurométropole transférées à chaque commune.

Le Maire

Compétences de l'EUROMÉTROPOLE

DÉCHETS MÉNAGERS

1/ Exercice de la compétence par la communauté de communes

La collecte des déchets ménagers est assurée par un prestataire. La société SITA, pour le compte de la communauté de communes. Les habitants de la communauté de communes peuvent apporter leurs déchets autres à la déchèterie de Breuschwickersheim. Le service est financé par la redevance ordures ménagères.

2/ Les changements à partir du 1^{er} janvier 2017 avec l'Eurométropole

Aucun changement.

Le prestataire actuel poursuivra sa mission de collecte des déchets en porte à porte pour le compte de l'Eurométropole dans les mêmes conditions. La redevance reste inchangée. La déchèterie restera ouverte dans les mêmes conditions.

VOIRIE PROPRIÉTÉ

1/ Exercice de la compétence

A ce jour, la compétence voirie est exercée par la commune.

2/ Les changements à partir du 1^{er} janvier 2017 avec l'Eurométropole

L'Eurométropole exercera la compétence voirie en lieu et place de la commune et du département du Bas-Rhin qui lui transfère sa compétence sur les routes départementales.

Le périmètre de cette compétence intègre les trottoirs, la signalétique, les arbres d'alignement mais pas l'éclairage public qui reste une compétence communale.

En investissement, les projets de voirie d'intérêt local sont décidés par la commune, les projets intercommunaux par l'Eurométropole.

L'Eurométropole est en charge de l'entretien des voiries. Pour notre commune, l'Eurométropole assure en régie :

- le balayage mécanique des chaussées,
- la mise à disposition de corbeilles publiques
- la mise à disposition de sachets canins en mairie.

Par convention avec les communes, le balayage manuel et la vidange des corbeilles sont effectués par nos agents communaux. Une contribution financière de l'Eurométropole nous est versée au prorata de la population.

Viabilité hivernale

Le conseil départemental assurera le déneigement des voies départementales dans la continuité de l'organisation actuelle et ce jusqu'au 31 mars 2017. La commune a choisi d'assurer le déneigement communal en régie à l'exception des CD 93 et CD 221, moyennant une convention financière avec l'Eurométropole. Les trottoirs sont traités par les riverains, propriétaires ou locataires.

EAU ET ASSAINISSEMENT

1/ Exercice de la compétence par la communauté de communes

Aujourd'hui, la compétence assainissement est gérée par la Communauté de communes et la compétence eau par le Syndicat Départemental des Eaux d'Alsace-Moselle (SDEA).

2/ Les changements à partir du 1^{er} janvier 2017 avec l'Eurométropole

En matière d'assainissement, la compétence sera exercée en régie par l'Eurométropole. En matière d'eau potable, la compétence sera exercée par l'Eurométropole dans le cadre d'une convention de coopération avec le SDEA.

Aujourd'hui, les tarifs assainissement sont supérieurs à ceux de l'Eurométropole et ceux de l'eau potable inférieurs pour partie.

La Commission Eau et Assainissement de

l'Eurométropole, en accord avec les cinq maires, propose une convergence tarifaire à horizon 2020 :

- Part fixe eau = 20 euros HT / an
- Prix du m³ d'eau potable HT = 1 euro par m³
- Part fixe assainissement = 0 euros HT / an
- Prix du m³ assainissement = 1,03 euro TTC par m³

Par exemple, pour une consommation familiale de référence de 120m³ par an, le tarif global eau et assainissement devrait baisser annuellement de - 3,4% sous réserve d'évolution réglementaire ou de dépenses imprévues.

Concessions d'électricité et de gaz

1/ Exercice de la compétence par la communauté de communes

La commune est aujourd'hui compétente pour la gestion des concessions de la distribution publique d'électricité et de gaz.

2/ Les changements à partir du 1^{er} janvier 2017 avec l'Eurométropole

L'Eurométropole assurera, en qualité d'autorité organisatrice de l'énergie, la gestion des concessions de la distribution publique d'électricité et de gaz.

Les concessions de distribution de gaz et d'électricité sont transférées de plein droit à l'Eurométropole qui percevra, en lieu et place des communes, les redevances versées par les concessionnaires ainsi que le produit de la taxe sur la consommation finale d'électricité des communes dont la population est inférieure à 2 000 habitants.

Les recettes transférées feront l'objet d'une compensation dont le montant sera arrêté par la commission locale d'évaluation des charges transférées.

3/ Les perspectives et points d'attention

Le coefficient multiplicateur voté par l'Eurométropole (coefficient de 8) s'appliquera sur le territoire de Hangenbieten.

TRANSPORTS

1/ Exercice de la compétence

Aujourd'hui, la commune est desservie par la ligne interurbaine 209 qui relève du Conseil départemental.

Un circuit scolaire est effectué avec la ligne LS63 qui relie les communes de Kolbsheim et d'Hangenbieten au collège d'Achenheim.

2/ Les changements à partir du 1^{er} janvier 2017 avec l'Eurométropole

À compter du 1^{er} janvier 2017, l'offre de transport interurbaine qui donne satisfaction aux usagers actuels, reste identique. La ligne CTBR 209 en plus des titres CTBR actuels, sera également accessible avec un titre CTS pour les déplacements à l'intérieur du territoire de l'Eurométropole (coût estimé, pour l'Eurométropole, à 170 000 €/an).

Les tarifs CTS sont plus avantageux que la tarification combinée CTBR+CTS actuelle.

Un courrier d'information a été envoyé à l'ensemble des abonnés en novembre 2016. Le service MOBISTRAS : Le service de transport à la demande pour les personnes à mobilité réduite de Strasbourg et son agglomération Mobistras est un service public de transport collectif à la demande, destiné à faciliter les déplacements des personnes à mobilité ou autonomie réduite sur les 33 communes de l'Eurométropole.

MobiStras

23, rue Jacobi Netter
67200 Strasbourg
03.88.23.80.70

L'étude pour la mise en place d'une navette entre le village et la gare SNCF d'Entzheim est en cours. Sa mise en place est prévue au plus tôt début septembre 2017.

Tarification (tout public)		2016		2017	
Ticket unitaire	CTBR	2,50 €	CTS	1,70 €	
	CTBR+CTS	3,50 €		1,60 € sur badgé ou mobile 2 € si achat à bord	
Abonnement mensuel	CTBR	52,50 €	CTBR+CTS+TER	De 5,50 € à 49,80€ en fonction des revenus	
	CTBR+CTS	73 €			
Abonnement annuel	CTBR	472,50€	CTBR CTBR+CTS+TER	472,50 €	
	CTBR+CTS	657 €		498 €	

FISCALITÉ

Les taux d'imposition intercommunaux en 2016



Habitation	11.08 %
Foncier bâti	1.13 %
Foncier non bâti	4.87 %



Habitation	14.17 %
Foncier bâti	1.26 %
Foncier non bâti	8.08 %

1/ Fiscalité de la commune

Exemple pour 1 famille avec 2 enfants

	Impôts EPCI (en fonction de la valeur locative)	Hangenbieten
Taxe d'habitation	2016	409 €
	2017	325 €
Diff.		-85 €
Evol	2017/2016	-20,7%
Taxe foncière	2016	44 €
	2017	40 €
Diff.		-4 €
Evol	2017/2016	-9,4%

Baisse globale de la fiscalité (pour la taxe d'habitation -20,7%)

La commune conserve une totale maîtrise de la détermination des taux communaux des impôts ménages. La part de fiscalité directe perçue par la Communauté de communes sera transférée à l'Eurométropole.

2/ La fiscalité des entreprises sur le territoire de la C. C. Châteaux

À l'échelle de l'intercommunalité, une petite moitié des entreprises (105) verra une baisse de la cotisation foncière.

Le reste (173) verra une hausse de la cotisation foncière.

Pour limiter l'impact, un lissage sur 3 ans est prévu.

Le taux de la CFE, est actuellement de 26.43 % à l'Eurométropole et de 19.34% pour la Communauté de communes.

Le versement transport à hauteur de 2% de la masse salariale s'appliquera aux entreprises dont l'effectif est supérieur ou égal à 11 salariés à partir de juin 2017.

URBANISME

1/ Exercice de la compétence par les communes

Les communes d'Achenheim et Breuschwickersheim ont adoptées un Plan Local d'urbanisme (PLU). Hangenbieten, Kolbsheim et Osthoffen ont un Plan d'occupation des Sols(POS). Les réformes récentes (Engagement National pour l'Environnement, Accès au logement et Urbanisme Rénové, Nouvelle Organisation Territoriale de la République, notamment)

ont organisé la caducité programmée des POS (mars 2017) et ont positionné le PLU

intercommunal comme le document standard de planification territoriale.

Devant l'échéance programmée de la caducité des POS :

- le PLU de l'Eurométropole doit être approuvé le 16 décembre 2016.
- la Communauté de communes a prescrit, à titre conservatoire, l'élaboration d'un PLU intercommunal. Ce qui lui permet de repousser l'échéance de la caducité des POS au 31 décembre 2019.

2/ Les changements à partir du 1^{er} janvier 2017 avec l'Eurométropole

Il s'agit avant tout de préserver les droits actuels des habitants en matière d'urbanisme au-delà de 2017.

La stratégie retenue, au vu d'une situation très complexe, a pour objectif d'assurer l'approbation du PLU de l'Eurométropole, d'éviter la caducité des POS et de permettre la fusion des documents de la Communauté de communes les Châteaux et de l'Eurométropole.

Ce scénario implique de :

- tenir l'objectif d'approuver le PLU de l'Eurométropole le 16 décembre 2016 ;
- réaliser un travail de réflexion sur ses orientations des communes de la communauté de communes en matière d'urbanisme et les mettre en perspective avec les orientations du PLU de l'Eurométropole ;
- dès la fusion réalisée, en 2017, mettre le PLU de l'Eurométropole en révision pour intégrer le territoire des Châteaux ;
- viser l'approbation de cette révision fin 2019 pour limiter la caducité des POS d'Osthoffen, Kolbsheim et Hangenbieten.



SÉCURITE INCENDIE

1/ Exercice de la compétence par la communauté de communes

La communauté de communes entretient les bornes incendie et paie une contribution au service Départemental d'Incendie et de Secours.

2/ Les changements à partir du 1er janvier 2017 avec l'Eurométropole

Aucun changement.

Les bornes incendie seront entretenues par l'Eurométropole. La contribution de la Communauté de communes au SDIS sera reprise par l'Eurométropole.

3/ Les perspectives

Afin de respecter les nouvelles limites géographiques de l'Eurométropole, une redistribution de certaines sections de sapeurs-pompiers volontaires sera opérée par le SDIS. Kolbsheim sera rattachée à la section « Rives du Muhlbach » comprenant déjà Breuschwickersheim, Achenheim et Osthoffen. Hangenbieten reste autonome.

Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

1/ Exercice de la compétence par la communauté de communes

La Communauté de Communes les Châteaux, traversée par la Bruche et le Muhlbach, exerce des compétences GEMAPI notamment l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, ruisseaux et fossés, des travaux de prévention des risques d'inondation et autres catastrophes naturelles.

Aucun aménagement majeur n'a été réalisé par la Communauté de Communes qui verse des aides aux agriculteurs pour la réalisation de protections contre les coulées de boue d'origine agricole (plantations de haies et ensemencement de prairies) sur les communes de Hangenbieten et de Breuschwickersheim et achète également des terrains pour y faire de tels aménagements.

2/ Les changements à partir du 1er janvier 2017 avec l'Eurométropole

L'Eurométropole aura la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) en 2018. Pour la période 2017-2018, l'Eurométropole portera les compétences de l'ancienne Communauté de Communes. Durant cette période transitoire, l'Eurométropole, au titre de la solidarité intercommunale, pourra par ailleurs intervenir en cas d'inondation ou de coulées de boue.

3/ Les perspectives

Les interventions en matière de lutte contre les coulées de boue d'origine agricole qui font actuellement l'objet d'aides de la Communauté de Communes aux agriculteurs ne sera peut-être pas assurée dans les mêmes conditions. Les actions précédemment citées de protection contre les coulées de boues d'origine agricole relèvent de la compétence maîtrise des eaux pluviales, désignée au L211-7-4 comme complémentaire – mais non obligatoire - à l'exercice de la GEMAPI. A ce titre, il appartiendra à l'Eurométropole de les intégrer dès le 1er janvier 2017, dans le cadre de la fusion. La pertinence de leur pérennisation devra être analysée à l'occasion de la prise de compétence GEMAPI, qui fera l'objet d'une délibération prochaine et sera effective au 1^{er} janvier 2018.

COMPÉTENCES TRANSFÉRÉES À CHACUNE DES 5 COMMUNES

PETITE ENFANCE ET ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

1/ Exercice de la compétence par la communauté de communes

Le multi-accueil est un bâtiment neuf, construit par la Communauté de communes Les Châteaux, mis en service en août 2014. Le service est géré dans le cadre d'une délégation de service public à l'association de gestion des équipements sociaux (AGES). Le coût de fonctionnement à charge de la Communauté de communes les Châteaux est de l'ordre de 285 000€ par an.

Les quatre accueils périscolaires, gérés par la Fédération des MJC en délégation de service public, sont implantés dans des locaux municipaux. Le coût de fonctionnement est de l'ordre de 336 000 € par an.

2/ Les changements à partir du 1er janvier 2017 avec l'Eurométropole

L'Eurométropole n'exerce pas cette compétence qui reste sous la responsabilité des 28 communes actuelles.

Pour les 5 communes de la C.C. Châteaux, cette compétence sera gérée par un syndicat intercommunal à vocation unique dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui *sans aucun changement au niveau du service et de l'accueil des enfants qui sera assuré par les mêmes professionnels qu'aujourd'hui.*

Les coûts de fonctionnement seront compensés via une *attribution de compensation de 590.000 € versée annuellement par l'Eurométropole aux communes* au prorata du nombre d'habitants soit 134 400€ pour Hangenbieten.

3/ Points d'attention

Les communes craignent une augmentation de cette charge budgétaire dans les années avec le risque de baisse des financements de la Caisse d'Allocation Familiales et

l'augmentation de la population avec les nouveaux lotissements communaux. L'attribution de l'Eurométropole restera fixe dans le temps. Le SIVU « Les Châteaux » sera attentif au coût de fonctionnement des 5 structures afin de limiter au minimum une hausse possible.

Le SIVU « Les Châteaux » a été installé le 15 novembre 2016. Le comité directeur a élu Monsieur André BIETH Président et Monsieur Raymond LEIPP, vice Président.

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

1/ Exercice de la compétence par la communauté de communes

La Communauté de communes a réalisé un terrain d'entraînement pour le football en gazon synthétique à Achenheim et des aires multisports dites « city stade » dans chaque commune.

2/ Les changements à partir du 1er janvier 2017 avec l'Eurométropole

Aucun changement pour les usagers.

Cette compétence, qui n'est pas exercée par l'Eurométropole, sera assurée par les communes qui se verront remettre les équipements sportifs situés sur leur territoire. Les moyens nécessaires à l'entretien et au renouvellement de ces équipements seront reversés aux communes par l'Eurométropole via l'attribution de compensation.

MÉDIATHÈQUE

1/ Exercice de la compétence par les communes

Il s'agit aujourd'hui d'une compétence communale.

2/ Les changements à partir du 1er janvier 2017 avec l'Eurométropole

La compétence partielle en matière de lecture publique de l'Eurométropole s'articule autour de trois niveaux d'équipement : un établissement central de référence (médiathèque André Malraux), trois établissements communautaires relais (médiathèque Sud à Illkirch-Graffenstaden, médiathèque Ouest à Lingolsheim et future médiathèque Nord à Schiltigheim) et les bibliothèques et médiathèques municipales.

Les communes volontaires peuvent adhérer au réseau « Pass'relle » qui repose sur une carte unique, des tarifs partagés et propose des échanges professionnels ainsi que des supports d'animation et de communication. L'objectif, à terme, est de mutualiser l'informatique afin de permettre un meilleur service aux usagers et de disposer d'un outil plus performant pour les professionnels. L'équipement de lecture publique de Hangenbieten aura la possibilité, si les élus le souhaitent, d'adhérer au réseau Pass'relle via un conventionnement.

Par ailleurs, pour les communes adhérentes au réseau Pass'relle, l'Eurométropole a mis en place un fonds de concours qui compense

45% des frais de fonctionnement liés directement aux bâtiments des bibliothèques et médiathèques municipales.

3/ Les perspectives

L'adhésion future au réseau Pass'relle de la médiathèque de Hangenbieten dont les tarifs sont assez proches de la carte Pass'relle est à l'étude par le conseil municipal.

VIDÉOPROTECTION

1/ Exercice de la compétence par la communauté de communes

La communauté de communes assure la vidéo protection du domaine public, de ses bâtiments et des bâtiments communaux.

2/ Les changements à partir du 1er janvier 2017 avec l'Eurométropole

La continuité du service sera assurée :

- par l'Eurométropole pour la surveillance de la voie publique et des équipements communautaires ;
- par la commune pour la sécurisation des bâtiments publics communaux.

Les caméras qui ont vocation à être transférées au parc de vidéoprotection de l'Eurométropole seront raccordées au centre de surveillance vidéo. Parallèlement, la commune assurera

la sécurisation des bâtiments dont elle est propriétaire avec le prestataire qui gère ce service actuellement.

3/ Les perspectives

Dans le cadre du Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) de l'Eurométropole, auquel la commune sera également rattachée, une fiche action dédiée établit la gouvernance en matière de vidéoprotection, ainsi que les modalités relatives à son développement et les conditions de gestion.

Dès le développement de la vidéoprotection à Strasbourg, la commune aura accepté de déléguer l'exercice de cet outil à l'Eurométropole

ÉCOLE DE MUSIQUE

1/ Exercice de la compétence par la communauté de communes

Le Groupement des écoles de musique de la Communauté de communes les Châteaux, géré sous une forme associative, compte environ une centaine d'élève.

Il est subventionné à hauteur de 15 840 € par la communauté de communes.

2/ Les changements à partir du 1er janvier 2017 avec l'Eurométropole

L'Eurométropole de Strasbourg versera un fonds de concours aux communes à hauteur de 73,93€/ an par élève.

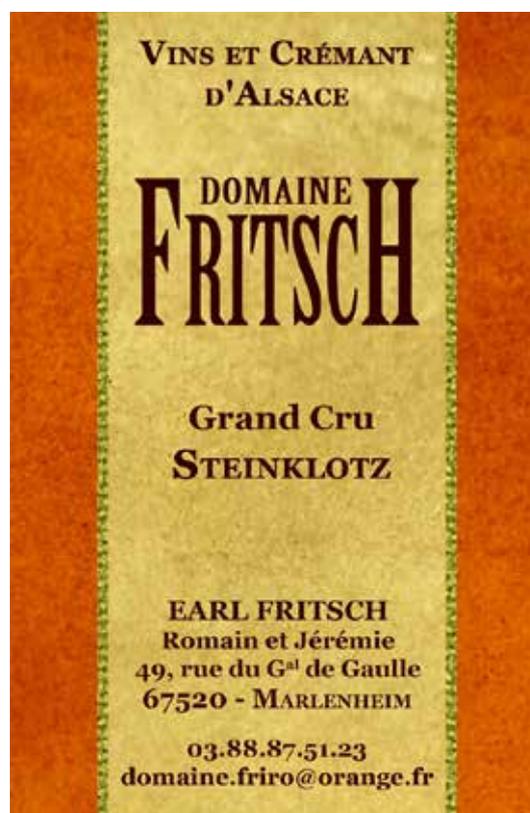
3/ Point d'attention

La différence entre les subventions de l'Eurométropole aux communes par rapport à ce que verse aujourd'hui la Communauté de communes Les Châteaux s'élève à environ 8500 € sur un budget de 74 672 €.

Ce différentiel devra être compensé par :

- des économies de fonctionnement ;
- des subventions des cinq communes ;
- une augmentation des tarifs des usagers.

Carte de l'Eurométropole de Strasbourg au 1^{er} janvier 2017



LE PÉRISCOLAIRE



Le péricolaire est un espace éducatif et un lieu d'apprentissage qui prend en compte le rythme et l'individualité des enfants. C'est aussi un lieu d'écoute qui permet de favoriser les échanges.

Plusieurs projets ont vu le jour durant l'année 2015-2016.

Le mois de septembre fut sous le signe du sport. Les enfants du péricolaire ont pu s'initier au badminton, grâce à notre partenaire «Badminton Club Hangenbieten».

Une journée «À la découverte des arts martiaux» a été organisée par des animateurs avec l'aide des clubs du territoire et des alentours qui ont

proposé des démonstrations et des initiations gratuites de leur discipline.

Tout au long de l'année, des enfants ont pu s'adonner à des cours de dessin, avec l'aide d'un animateur qui a pu leur apporter des techniques.

Un savoir-faire sur les recettes de cuisine a été transmis par des parents et des grands parents aux enfants. Afin de mettre en valeur ce projet, une soirée de dégustation avec un spectacle a été organisée avec la médiathèque et le péricolaire d'Achenheim.

Un groupe de CM1 et CM2 a pu organiser, avec l'aide d'un animateur, un week-end en camping. Des actions d'autofinancement ont

permis de financer intégralement ce projet. Pour clôturer cette année scolaire, les péricolaires de la Communauté de communes des Châteaux, en partenariat avec la médiathèque et le Multi accueil de Breuschwickersheim, ont organisé une « Journée de l'Enfant » où plusieurs ateliers et un spectacle (joué par les enfants) étaient au programme.

L'équipe Pédagogique
du Péricolaire d'Hangenbieten.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DE HANGENBIETEN



RAPPEL calendrier scolaire :

Noël :

Vendredi 16 décembre 2016 au soir
Mardi 03 janvier 2017 au matin

Hiver :

Vendredi 10 février 2017 au soir
Lundi 27 février 2017 au matin

Printemps :

Vendredi 7 avril 2017 au soir
Lundi 24 avril 2017 au matin
Les classes vaqueront le vendredi
26 mai 2017 (pont de l'Ascension).

Grandes vacances :

Vendredi 07 juillet 2017 au soir

Élection des Représentants de Parents d'Elèves Au Conseil de l'École Élémentaire Sont élus :

Titulaires : ~ Mme WEBER
~ Mme JERNASZ
~ Mme AUBRY

Suppléantes : ~ Mme HYON
~ Mme JEUCH

DIVERS PROJETS :

Sapins de Noël
(Ramassage & Feu de joie)
Le samedi 07 janvier 2017

**Cavalcade de Carnaval avec les
Maternelles**
Le mardi 28 février 2017

ÉCOLE MATERNELLE DE HANGENBIETEN



L'équipe maternelle :

Enseignantes :

Mme Ostermann, Mme Nasseh (directrice)

ATSEM :

Mme Bamberger, Mme Weisskopf, Mme Noiriél

AVS (auxiliaire de vie scolaire) :

Mlle Minafra

Ont été élus comme représentants des parents d'élèves de la maternelle :

Mme SANSQUIER

Mme CACHOT

M. WURTZ

Cette année, l'école maternelle s'associe au périscolaire et à la médiathèque pour travailler sur le respect de l'environnement et le tri des déchets.

Les enfants de la maternelle auront à nouveau l'occasion de voir le Père Noël pendant un goûter collectif organisé le dernier jour et offert par l'école. Nous remercions la Mairie d'offrir cette année encore de beaux livres à tous les enfants.

ÉVÈNEMENT DU 1^{ER} TRIMESTRE

Bourse aux jouets du 20 novembre

Merci à la mairie de nous avoir prêté le hall des sports, aux parents pour l'aide apportée. Cette année, les exposants étaient très contents de l'ambiance et du grand nombre de visiteurs. Les bénéfices seront utilisés pour les nombreux projets de la maternelle cette année scolaire.

Hangenbieten

- 2p. à partir de 139 000 €
- 3p. à partir de 195 000 €
- 4p. à partir de 203 000 €

03 88 96 59 80

06 79 03 12 63

www.gsb-immobilier.fr

gsb
constructeur
immobilier

Construire votre bien-vivre

Les Hauts-Lieux



Lancement de la 2ème tranche

Eclairage Public - Gaz - Electricité - Chauffage Urbain

SOGECA

TELLOS

" LE RIED " HERRLISHEIM

www.tellosgroup.com

TÉL. 03 88 59 76 88





Balade contée



Balade contée



Depuis la reprise fin août, les activités de la médiathèque ont repris de plus belle !

Les activités classiques

Les bébés lecteurs : se déroulent le mardi, une fois tous les 15 jours, à partir de 10h30. Un moment convivial autour du livre, de la musique et des comptines. Si vous avez des enfants en garde, âgés de 3 mois à 2 ans et demi, nous vous invitons à venir nous rejoindre.

Dates des prochaines animations pour 2017 :

- 10 et 24 janvier
- 7 et 28 février
- 14 et 28 mars
- 25 avril
- 10 et 23 mai
- 6 et 20 juin

Les accueils de classes :

Cette année encore, nous partageons des moments de lectures avec les élèves de l'école maternelle et de l'école élémentaire d'Hangenbieten.

La participation au Prix des Incorruptibles est toujours d'actualité. Une nouveauté 2016 que nous réitérerons en 2017, est le vote de ce prix en collaboration avec une classe de 6e du collège d'Achenheim. Un vrai moment de partage qui a permis aux CM2 de rencontrer et /ou de retrouver les 6e, de faire la connaissance d'un des professeurs de français, Madame Schaeffer, et de se familiariser avec le CDI et sa responsable Madame Mollin. Les élèves ont pu s'exprimer sur les ouvrages sélectionnés pour le prix et effectuer le vote.

Le fil rouge pour cette année 2016-2017, en primaire, est l'art, et notamment la peinture.

Au fur et à mesure des séances, ils vont se

familiariser avec les peintures rupestres, Monet, Klimt, le Pop'Art et le Street Art. Durant les heures d'arts plastiques à l'école, ils poursuivront l'expérience en réalisant des œuvres "à la manière de". Le résultat fera l'objet d'une exposition le samedi 24 juin. De leur côté, les classes de l'école maternelle ont choisi les thèmes du loup pour la petite section et les chevaliers pour la moyenne et la grande section. Le tri sélectif est également à l'honneur et donnera lieu à des œuvres exposées également fin juin.

Nouveauté cette année, la Médiathèque se déplace une fois par mois à l'école de Kolbsheim pour que les enfants bénéficient de nos animations.

LES NOUVEAUTÉS

Animation autour du conte :

Durant les vacances de la Toussaint, en collaboration avec l'Accueil de loisirs, une vingtaine d'enfants a participé à un atelier conte qui a débouché sur une balade contée dans le village. Les enfants ont été missionnés par un troll pour sauver un arbre en train de mourir ! Grâce à la recherche dans le village des quatre esprits de la nature et aux comptines accompagnées par des instruments de musique, l'arbre a été sauvé ! A l'aide d'une intervenante, Mounia Hani, conteuse, comédienne et art-thérapeute, les capacités d'expression et de création des enfants ont été révélées ! De futurs comédiens grandissent à Hangenbieten, assurément !

Meurtre à la Médiathèque !

À l'occasion d'Halloween, de Loisirs, l'Association des Parents et la Médiathèque ont réuni leurs forces ! Ainsi des jeux, une chasse aux bonbons et un Cluedo géant ont animé l'après-midi du 31 octobre.

La médiathèque, transformée en scène de crime, a accueilli une cinquantaine de



Cluedo



Cluedo

personnes répartie en 5 équipes. A charge de découvrir qui avait assassiné la bibliothécaire ! Un grand jeu durant lequel les adultes ont été aussi avides d'élucider le crime que les enfants ! Un moment de plaisir immense, partagé avec les animateurs de l'ACSH et les membres de l'APE ! Un grand merci à eux !





Premier cercle des lecteurs

Cercle des lecteurs

Il a lieu le vendredi soir, à partir de 18h30, tous les 2 mois. C'est un moment privilégié durant lequel enrichissement et découverte sont au rendez-vous. Si vous souhaitez y participer, n'hésitez pas ! Aucune inscription, aucune contrainte ! Vous désirez parler d'un livre, d'un film ou/et de musique, rejoignez notre cercle des lecteurs ! Pour connaître les dates, n'hésitez pas à regarder sur la page Facebook. Pour commencer, nous avons inscrit la Médiathèque pour participer au prix littéraire « Complètement livre ! » qui a permis de découvrir des auteurs et des sujets divers ! Le cercle des lecteurs et d'autres lecteurs ont pris part à ce prix pour voter et attribuer une note à son favori qui se verra remettre le prix l'année prochaine !

Exposition de peinture

En février, une artiste-peintre, Corinne Matz, exposera ses œuvres au sein de la Médiathèque. Un tableau sera créé en direct à cette occasion et fera l'objet d'une vente pour une association caritative.

Conférences

En partenariat avec la FDMJC Alsace et le CCAS de Hangenbieten, un cycle de conférences aura lieu durant le premier semestre. Des thèmes sur la parentalité et le bien-être sont prévus.



Cuisine

Soirée Cuisine du monde

Après la cuisine, vecteur de transmission entre les générations, cette fois-ci ce sera la transmission du savoir-faire d'autres pays. Cette animation se fera en partenariat avec les périscolaires d'Achenheim et de Hangenbieten. Si vous souhaitez participer à un atelier cuisine avec les enfants du périscolaire, n'hésitez pas à contacter le directeur, Mourad, ou directement la Médiathèque.

La soirée du vendredi 31 mars commencera à 18 heures, un spectacle sera donné par Courant d'Art, intitulé « Petites histoires mijotées ». Les enfants présenteront les recettes et les feront déguster.

Animation « Tous au jardin »

Nous réitérons cette année, notez-vous d'ores et déjà la date du samedi 13 mai ! Ateliers, exposition, conférence et un troc aux plantes ponctueront cette journée.

Pour que le troc aux plantes soit un succès, nous vous rappelons le principe : il s'agit d'échanger « gratuitement » ses plants, graines, boutures, semences pour acquérir de nouvelles variétés de végétaux. Vous recherchez un plant particulier pour embellir votre jardin ? Vous croûlez sous vos semis d'hiver et ne savez pas quoi en faire ? Le troc aux plantes est la solution. Graines, boutures



Tous au jardin !

racinées, plants, bulbes ou plantes potagères (légumes et fruits) sont acceptés. Etiquetez vos plantes avec le nom. Installez vos plants sur les tables mises à votre disposition. Apportez des caquettes, sacs et autres contenants pour repartir avec vos nouveaux végétaux.

En pratique pour le troc : sous le préau de l'école maternelle, samedi 13 mai 2017, de 10h à 12h.

Journée de l'Enfant

Le 17 juin, de nombreuses activités seront proposées par les accueils périscolaires de la Comcom Les Châteaux, le Multi-Accueil de Breuschwickersheim et la Médiathèque.

École de Hangenbieten : Appel aux habitants

Projet pour 2018

A l'occasion de la construction de la nouvelle école primaire, nous souhaitons marquer l'événement par une exposition et pour cela nous recherchons des souvenirs, documents ou photographies relatifs à l'histoire de l'école dans la commune.

Si vous possédez des éléments comme des photos de classe, cahiers, livres..., n'hésitez pas à les déposer à la Médiathèque, nous les scannerons et vous rendrons vos originaux. Pour plus de sécurité, mettez vos documents dans une enveloppe, avec vos coordonnées précises et remettez-les en main propre à la Médiathèque.

A l'aube de 2017, l'équipe de la Médiathèque vous adresse tous ses vœux de bonne année. Quelle vous garde en bonne santé, vous et les vôtres. Quelle vous permette de partager beaucoup de lectures, et de projets en notre compagnie.

L'équipe de la Médiathèque

Horaires à partir du 1^{er} janvier 2017

Mardi : 15h30-18h00

Mercredi : 13h30 - 18h00

Vendredi : 15h30 - 19h00

Samedi : 9h00 - 12h00



**Horaires des cours
(Hall des Sports Hangenbieten)**

Lundi :
19h Biokinésie (débutants)
20h Pilates (débutants) avec Nathalie

Mardi :
19h Pilates (débutants) avec Nathalie

Jeudi :
19h Biokinésie (intermédiaire)
20h Pilates (intermédiaire) avec Selestino



**Pilates, Biokinésie
et Relaxation**
@sportconscience



**Pilates +
biokinésie**

sport.conscience@gmail.com

Nathalie 07 80 57 61 01
Selestino 03 67 07 48 89

**ZESTE DE FORME
ACTIVITÉS « SPORT ET CONSCIENCE » À HANGENBIETEN**

L'association Zeste de Forme vous propose des cours collectifs qui vous permettront de garder ou de recouvrer la forme, d'améliorer la santé et le mental, ou simplement de (re)découvrir vos potentiels inexploités, dans la bonne humeur.

**Pilates
«Synergie du corps et de l'esprit»**

C'est une méthode qui permet de renforcer les muscles posturaux, les muscles profonds de la ceinture abdominale et du dos.

Les mouvements sont effectués en douceur et en conscience avec une grande recherche de qualité. Le Pilates permet des prises de conscience et une meilleure maîtrise du corps en mouvement.

**Biokinésie
«Un yoga moderne à l'occidentale»**

Anciennement appelée «gymnastique des organes» par son action des muscles, profonds, elle allie le mouvement, la respiration et la conscience.

Chacun effectue les exercices à son rythme et à sa mesure, selon son état de forme, sans se comparer et sans pression.

Résultats observés : Progression générale (physique, mental, émotionnel), prises de conscience, maîtrise, respiration, ouverture d'esprit.

POMPES FUNÈBRES

Speyser - Schaal



03 88 68 82 19

Formalités - Démarches - Transports de corps
Fleurs naturelles et artificielles - Plaques



21, Rue Jeanne d'Arc - 67118 GEISPOLSHEIM
Tél. 03 88 68 82 19 - Fax 03 88 68 69 37
speyser-schaal@orange.fr

IMAGINA'TIF
Coiffure
DAMES MESSIEURS JUNIORS




HORAIRES D'OUVERTURE
Mardi et Mercredi : 8h30 à 12h et 14h à 18h
Jeudi : 8h30 à 12h et 13h à 19h

NOCTURNE LE
Vendredi : 8h30 à 12h
et 14h à 20h

ET EN NON-STOP LE
Samedi : 8h à 15h

7a. rue du 14 Juillet - 67980 HANGENBIETEN
03 88 96 17 44

Peinture intérieure et extérieure
Revêtements sols et parquets
Plâtrerie et faux plafond
Assèchement et décontamination

Entreprise de Peinture **DICK Louis** sàrl




1 Allée des Tilleuls
67980 HANGENBIETEN
Tél. 03 88 96 54 86
Fax. 03 68 41 84 52
www.peinturedicklouis.fr
info@peinturedicklouis.fr



LE JUDO ET LES ENFANTS



La philosophie du judo, l'amitié, le courage, la modestie, la politesse, le respect, etc....

Le judo nous vient du Japon où il fut créé en 1882 par le maître Jigoro Kano. «La voie de la souplesse» consiste à rechercher le contrôle de l'adversaire par l'application de techniques (inspirées du jujitsu) de projections, d'immobilisations, d'étranglements et de clés de bras.

Le judo vise le contrôle de l'opposant sans pour autant chercher à le blesser; pour ce faire, les judokas (ceux qui pratiquent le judo) doivent

d'abord apprendre à se contrôler eux-mêmes. Après avoir conquis les adultes du monde entier, le Judo est devenu fort populaire chez les enfants !

Le Judo constitue spécialement pour l'enfant une éducation physique amusante et attrayante, grâce aux fortes motivations qu'elle éveille. Tandis que le corps en son ensemble est mis à contribution, développé et progressivement endurci, le caractère de son côté ne tarde pas à s'affermir.

Le Judo constitue pour le jeune une école de courage et de persévérance.

Se mesurer sans blesser, s'affermir sans détruire, se plier à la discipline élémentaire mais indispensable dans la salle de Judo, s'efforcer de gravir l'encourageante échelle des grades, se défier ensuite dans le combat sportif, tout cela confère au jeune un sentiment de sécurité, une assurance qui facilitera son intégration sociale, et le suivra toute sa vie.

L'âge favorable pour une inscription à des cours de judo se situe entre 6 et 8 ans. Auparavant, il est possible de familiariser l'enfant avec le judo par des leçons préparatoires où le jeu tient une grande place.

Horaires des cours au dojo de Hangenbieten :

Chaque jeudi

1^{er} cours de 16 h 45 à 17 h 35 (maternels)

2^{ème} cours de 17 h 45 à 18 h 45 (à partir de CP).



Félicitations !

Mohamed TOSSA, formé à Avenir Judo Strasbourg, maintenant licencié au Judo-Club de Strasbourg ainsi que **Tomas REGO**, licencié à l'AMPM, nous avaient fait l'honneur de participer à nos remises de grades à la fin du mois de juin en nous offrant une très belle démonstration de judo. Ils ont tous les deux fini la saison en beauté : Mohamed est vice-champion de France minimes, Tomas remporte le critérium national cadets. Champions à suivre...



Samson KADOUCHE, entraîneur de nos jeunes, a eu l'immense satisfaction d'officialier en tant qu'arbitre à la Coupe Européenne de Sarrebruck à la fin de cet été...

BASKET CLUB

Le basket club de la Vogesia Holtzheim ne cesse de se développer et l'obtention du label fédéral d'école de basket vient valider un travail entrepris depuis de nombreuses années.

Cette remise officielle par la fédération interviendra le samedi 3 décembre à 15h30 à la salle de la Bruche.

Le club compte plus de 140 jeunes licenciés âgés de 4 à 21 ans. L'objectif est de former les jeunes joueurs en privilégiant l'aspect ludique et le plaisir dans la pratique.

Avant de vouloir en faire des champions, les valeurs sportives sont prioritaires. Le faire play, l'entraide et l'abnégation.

Si vous souhaitez des renseignements

Contactez

Damien ALISON

06 03 54 40 58



LA PETITE FABRIQUE

L'Association «La Petite Fabrique» propose des ateliers de Scrapbooking.

75 € le trimestre (6 cours)
+ 10 € d'adhésion annuelle.

Contact :

Sophie au 06.16.40.15.16

mail : lapetitefabrique67@yahoo.fr



Amicale des Sapeurs Pompiers de Hangenbieten : les événements de l'année 2016



21 et 22 mai 2016 : Sortie de l'Amicale au Futuroscope

L'Amicale a organisé une sortie récréative et ludique au Futuroscope de Poitiers les 21 et 22 mai 2016, une occasion de remercier les membres bénévoles de l'Amicale pour leur investissement au service de l'association et de créer un merveilleux moment de convivialité.

Ce week-end a beaucoup plu et de bons souvenirs resteront en mémoire : les jeunes pompiers et musiciens mais aussi les vétérans présents, tous ont profité des attractions originales et spectacles divertissants proposés par le parc; sur plus de 40 hectares, le parc du Futuroscope est un parc de loisirs à thème technologique, scientifique, d'anticipation et ludique, dont les attractions mélangent approches sensorielles et projections d'images.

L'Amicale souhaite tout particulièrement remercier **Monsieur Dominique HUMMEL**, Directeur du Futuroscope, et ancien habitant du village de Hangenbieten, pour l'accueil très personnalisé qu'il a réservé aux membres de l'Amicale tout au long du week-end.



18 septembre 2016 : 110^{ème} anniversaire de la Section des Sapeurs-Pompiers

A l'occasion des 110 ans de la création de la section des Sapeurs-Pompiers de Hangenbieten, l'Amicale des Sapeurs-Pompiers a organisé un grand moment festif le dimanche 18 septembre 2016 à l'espace culturel de Hangenbieten. Plusieurs animations se sont déroulées tout au long de l'après-midi pour le plaisir des adultes comme des enfants :

- Défilé dans les rues du village avec les sections de sapeurs-pompiers des communes voisines et leurs véhicules.
- Démonstration de désincarcération et manœuvre des Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP),
- Ateliers extincteurs et secourisme pour les adultes & jeux d'eau et atelier musique pour les enfants.

La journée s'est terminée par une soirée Tartes Flambées. A l'exception de la météo capricieuse ce jour là, tous les ingrédients étaient réunis pour une belle journée de fête.



Photos du 110^{ème} anniversaire, Crédit photographique : Raphaë Photographie



18 juin 2016 : Concert de l'orchestre Batterie Fanfare à Hangenbieten

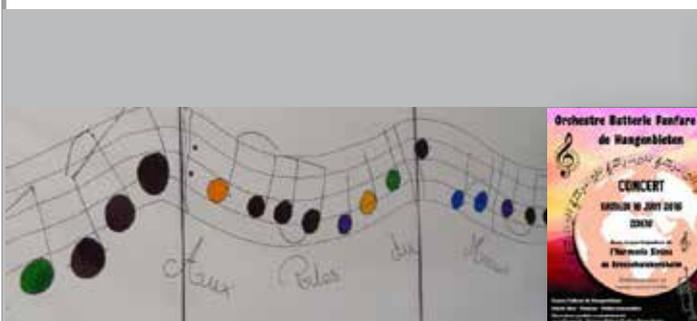
Après son dernier concert mémorable à Hangenbieten, avec la participation exceptionnelle de Patricia Weller à l'occasion de son 30ème anniversaire en 2011, l'Orchestre Batterie Fanfare a proposé un nouveau concert à Hangenbieten le 18 juin dernier, une réelle invitation au voyage...

L'Orchestre Batterie Fanfare de Hangenbieten a l'habitude de participer à de nombreuses animations musicales à Hangenbieten et se produit en concert dans plusieurs villages et villes en Alsace, voire au delà, comme à Replonges dans l'Ain en 2015. Toutefois depuis 2011, il n'y avait plus eu de concert à Hangenbieten. Cet événement fut une très belle opportunité pour découvrir le nouveau répertoire musical de l'Orchestre : des styles et rythmes très diversifiés et de l'originalité à travers l'association de la partie orchestrale et du chant dans certaines compositions. Les musiciens ont proposé un véritable voyage à travers différents pays et univers musicaux.

Ce concert fut aussi l'occasion d'inviter une formation musicale voisine, **l'Harmonie Sirène de Breuschwickersheim**, qui a animé la 2ème partie du spectacle, sous la direction d'Erika SNEBERK.

Pour finir, l'Orchestre Batterie Fanfare et l'Harmonie ont proposé 2 œuvres communes. Un final alliant modernité et tradition, avec plus de 60 musiciens sur scène et l'association inédite des instruments naturels de l'Orchestre Batterie Fanfare à ceux de l'Harmonie. Après le thème très connu du film et de la chanson Skyfall, l'Harmonie et l'Orchestre Batterie Fanfare ont interprété ensemble l'historique Boléro Militaire.

Si vous avez apprécié le style et l'originalité des prestations de l'Orchestre Batterie Fanfare et/ou si vous n'avez pas eu l'occasion d'assister au concert en juin dernier, l'Orchestre vous donne rendez-vous pour son prochain concert à Hangenbieten, le 21 janvier 2017. Après avoir participé en juin 2015 au concert annuel de la Chorale de Kaltenhouse à Kaltenhouse, l'Orchestre invite cette fois la chorale pour un concert retour inédit à Hangenbieten.

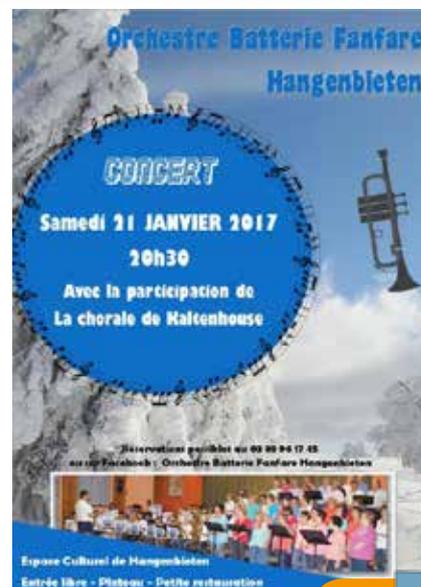


Prochains rendez-vous :

- **31/12/2016** : Réveillon de la St Sylvestre à Hangenbieten organisé par l'Amicale des Sapeurs-Pompier
- **21/01/2017** : **Concert de l'Orchestre Batterie Fanfare à Hangenbieten, avec la participation de la Chorale de Kaltenhouse**
- **Septembre 2017** : Messti 2017 à Hangenbieten organisé par l'Amicale des Sapeurs-Pompier.

*Retrouvez l' Orchestre Batterie Fanfare de Hangenbieten
sur Facebook :*

Orchestre Batterie Fanfare Hangenbieten





Karaté enfants et Krav Maga pour adolescents et adultes

Il faut essayer !

Même si la nouvelle saison est déjà entamée, les inscriptions en cours d'année sont toujours possibles.

Indécis, vous n'osez pas, vous ne connaissez pas ? Nous vous proposons deux cours d'essai gratuits avant de vous inscrire.

Les enfants de Hangenbieten et de villages voisins qui pratiquent le karaté apprennent à se défendre, mais aussi à maîtriser leur corps, à respecter les autres, à canaliser leur énergie et acquièrent de la confiance en eux.

Les cours de krav maga, méthode de self défense moderne, simple, rapide et efficace ; s'adressent aux plus grands : adolescents et adultes de tous âges.



Au Hall Sportif - horaires:

Krav-maga :

adultes et + de 16 ans :

Mercredi et Vendredi de 19h30 à 21h00

adolescents de 12 à 15 ans :

Vendredi de 19h30 à 21h00

Karaté enfants 6 à 11 ans :

Mercredi de 18h15 à 19h15

Renseignements sur place ou:

06.13.85.55.22.

site : www.selfdensenettraining.fr

facebook page : self defense training



TENNIS CLUB de BREUSCHWICKERSHEIM - HANGENBIETEN

Chaque année, lors de la période de rentrée scolaire, le comité départemental de la Ligue de tennis du Bas-Rhin sollicite une dizaine de clubs de tennis pour rencontrer des élèves de l'école primaire afin de promouvoir le tennis : Opération TENNIS TOUR 67

Le club de tennis BREUSCHWICKERSHEIM HANGENBIETEN a été retenu cette année et le comité a décidé d'organiser cette manifestation le jeudi 22 septembre à Hangenbieten à la salle polyvalente avec la participation des élèves et du personnel enseignant de l'école primaire.

L'objectif consistait à intéresser les jeunes, à travers des jeux, à la pratique du tennis et au club de faire connaître son école de tennis : 2 jeunes se sont d'ailleurs inscrits depuis.

Le comité remercie la commune pour avoir mis à disposition la salle polyvalente et aux enseignants d'avoir aidé au bon déroulement de cette belle manifestation.

Nous espérons vivement accueillir de nouveaux membres adultes qui pourront profiter des 2 courts en terre battue artificielle (claytech) à Breuschwickersheim.



Contact : Gérard MAROT

03 88 44 16 70

gerard.marot@numericable.fr

Nos principales manifestations prévues pour 2017 :

- Tournoi open jeunes du 12 mai au 4 juin 2017
- Tournoi open adultes du 13 juillet au 4 août 2017

Fête de printemps : nouvelle édition 20 mai 2017

Soyez tous et toutes les bienvenus pour notre fête de printemps samedi 20 mai à partir de 18h30 à l'espace culturel de Hangenbieten.

La joyeuse équipe de bénévoles vous concocte un menu et une animation à découvrir bientôt ! Réservez la date !

C'est une joie de vous retrouver nombreux comme tous les deux ans à Hangenbieten, pour un temps de partage et de solidarité.

A bientôt

Pour l'équipe de préparation,
Caroline Ingrand-Hoffet, pasteur



Paroisse protestante de Kolbsheim - Hangenbieten - Ernolsheim - Holtzheim

90 ans



Mme Marie MEY,
le 07/10/2016

80 ans



Mme Madeleine LEMMEL,
le 25/07/2016

80 ans



M. Raymond WENDLING,
le 24/08/2016

Ils ont également fêté cette année :

- 80 ans Mme ROBACH Marguerite 05/07/2016
- 80 ans M. HEINTZ Marcelle 31/07/2016
- 80 ans M. FATTORI Graziano 14/10/2016
- 80 ans M. BARTH Jean 20/11/2016
- 85 ans M. MOTSCH Armand 30/08/2016



Naissances

- MAZOUJI Inès
née le 01/07/2016
- ONNIS Lysa, Gabrielle, Audrey
née le 26/07/2016
- ONNIS Téa, Sylvia, Audrey
née le 26/07/2016
- ZIMMER Nathan, Alain, Charles
né le 05/08/2016
- SCHWARTZ Anna
née le 09/08/2016
- BURG Romain, Bernard, Claude
né le 02/09/2016
- HETZMANN Jeanne, Lucie
née le 24/09/2016
- ZABOUR Rayan, Charles
né le 17/10/2016
- QUÉRÉ Gaël
né le 03/11/2016
- ATAK Ali, Joseph
né le 08/11/2016

Mariages



KNITTEL Isabelle MAQUART Arnaud
le 13/08/2016

REBSTOCK Michelle SAHM Dietrich
le 22/10/2016

Ils nous ont quittés ...



SCHAEFFER Marianne Née STAERK
le 29/06/2016

SPIZZO Marie, Jeanne Née ECKERT
le 25/09/2016

ZIRNHELT Joseph
le 02/11/2016

HÉROLD Anny née OTTHOFER
le 08/11/2016

GILLMANN René
le 15/11/2016





MAINTENANCE INDUSTRIELLE
MECANIQUE - SERRURERIE
SOUDURE - TUYAUTERIE - TOLERIE

METALLERIE SERRURERIE DU BATIMENT - PORTAILS - GARDE-CORPS
ESCALIERS - CLOTURES - PORTES DE GARAGE TOUS TYPES

Romain HEITZ

Gérant

Siège social : 22, rue d'Osthoffen
67112 BREUSCHWICKERSHEIM

Tél. & Fax : 03 88 59 56 81

Atelier : 4, rue de la Libération
67980 HANGENBIETEN

Tél. & Fax : 03 88 59 54 96

semaro@wanadoo.fr



Plus de 30 ans d'expériences

RADIO TAXIS MAGRA

CUS - AEROPORT et BANLIEUE

45 rue du Maréchal Foch 67380 LINGOLSHEIM

LINGOLSHEIM

ESCHAU

KOLBSHEIM

HANGENBIETEN

03 88 76 95 76

03 88 64 05 05

03 88 96 11 81

06 07 22 48 20

**MECANIQUE
GENERALE**

15, rue de la Bruche
67980 HANGENBIETEN

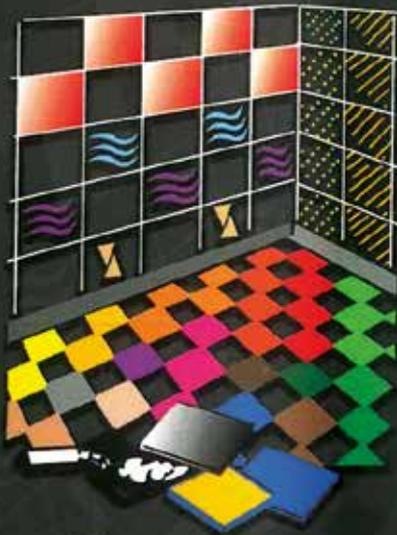
Tél: 03 88 96 51 14

Fax 03 88 96 16 78

Principaux secteurs d'activités

Matériel ferroviaire
Agro alimentaire
Machine outil
Industrie du papier
Véhicule industriel
Travaux publics
Manutention
Chimie

MEY



Spizzo
sarl

ENTREPRISE DE CARRELAGE



CARRELAGE

CHAPE

GRANIT

MARBRE



Spizzo
sarl

4, Impasse des Ormes
67980 HANGENBIETEN

Tél 03 88 96 13 74

Fax 03 88 59 56 84

carrelage.spizzo@gmail.com

© UNE CREATION TECHNOGRAPH 06 85 72 52 39